



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Stationnement et circulation rue de Foy à Salet  
**Travaux de terrassement en trottoir et traversée de voirie.**  
(Report du chantier)

Le Collège Communal,

- Attendu que la société dénommée « Wanty » est mandatée par la société ORES pour effectuer des travaux de terrassement en trottoir ainsi qu'une traversée de voirie, à hauteur de l'immeuble sis rue de Foy 1A à Salet ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

**ARRETE:**

**Art.1°:** Du 8 avril au 26 avril 2024 inclus, le stationnement des véhicules est interdit rue de Foy, à hauteur du n°1A. La circulation des véhicules sera, quant à elle, limitée à une seule bande de circulation.

**Art.2°:** Une signalisation conforme à ce type de chantier sera mise en place avant le début des travaux.

Responsable chantier et signalisation : Mr. Romain Dutrieux : 0497/52.47.91.

**Art.3°:** Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

**Art.4°:** Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, ainsi qu'à l'entrepreneur chargé des Travaux.

Anhée, le 26/03/2024.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.

**PUBLICATION :** Le Bourgmestre certifie que l'Ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 27/03/2024.



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.